

Formation ante et post mortem

Les producteurs détenteurs d'un atelier d'abattage à la ferme agréé CE (salle d'abattage ou abattoir individuel à la ferme CE) ont l'obligation de participer à un stage d'un jour sur l'inspection sanitaire ante et post mortem. Cette journée vient compléter la formation de quatre jours déjà effectuée sur la maîtrise de l'hygiène en abattage. A l'issue du stage, vous recevrez une attestation de réussite à présenter aux Services Vétérinaires lors de leur visite de contrôle. (Bulletin d'inscription en page 8 Formation).

Participer à l'inspection sanitaire pour l'abattage à la ferme CE

Objectifs de formation

Etre capable de réaliser l'INSPECTION ANTE MORTEM et les RETRAITS POST MORTEM lors de l'abattage à la ferme de palmipèdes gras et de volailles.

DUREE : 1 jour

AU PROGRAMME

- Rôle du responsable des retraits,
- Critères d'alerte sur l'ICA,
- Anomalies justifiant un retrait,
- Procédure de retrait et de stockage.



HORAIRES : 9 h à 17 h 30.

4 SESSIONS AU CHOIX

- **MASSEUBE**
MARDI 28 SEPTEMBRE 2010
- **SAMATAN**
JEUDI 30 SEPTEMBRE 2010
- **VIC FEZENSAC**
MARDI 5 OCTOBRE 2010
- **FLEURANCE**
JEUDI 7 OCTOBRE 2010

PUBLIC

Agriculteur détenteur d'un atelier d'abattage à la ferme CE.

TARIF RESSORTISSANT VIVEA

20 €



INTERVENANTS

Didier VILATTE, Vétérinaire,
Emeline POUYAU, Association Foie Gras 32,
Cathy BERGES, Chambre d'Agriculture. 32.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Diaporama, Cdrom, échanges.



Contact :

Cathy BERGES - CA32 - 05.62.61.77.40

Renvoyez le bulletin d'inscription de la Volonté Paysanne valant contrat simplifié de formation professionnelle au Pôle Formation - Chambre d'Agriculture - BP 70161 - 32003 AUCH CEDEX